

N° 2017/175

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 11 décembre 2017

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE N° 1
BUDGET LOCATIONS**

L'an deux mille dix-sept, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Madame Véronique PETIT, Madame Pascale BACQUEVILLE, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE

PROCURATIONS : Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Jacques GAUBOUR pouvoir à Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS (absent)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY

ABSENT(S) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BRONSART

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal ;

Afin de régulariser les arrondis relatifs à la TVA déclarée sur les locations pour l'année 2017, il s'avère nécessaire de réajuster les crédits afin de les adapter à la réalité des informations budgétaires successives obtenues depuis l'adoption du budget « Locations » 2017.

Les réajustements concernent des crédits ouverts aux sections de fonctionnement du budget locations 2017 aux articles suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61528 : Autres Bâtiments	10.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10,00 €			
D 658 : Charges subv. Gest° courante		10,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		10,00 €		
TOTAL	10.00 €	10.00 €		

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 12

Votants : 13

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 18 décembre 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité (*1 abstention : Monsieur Christophe VIGIER*) :

APPROUVE cette décision modificative n° 1 en votant les mouvements de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite

Le Maire,